



## Annulation d'une vente

Par **Maryjeanne**, le **06/06/2016** à **18:28**

Bonjour nous avons signé un compromis de vente depuis le 2 avril . Nous sommes le vendeur . Il semblerait que les acheteurs n'aient pas leur accord de crédit rnEst ce possible ? L'agence immobilière nous avait confirmé que tout était ok rnY a t'il des dommages et intérêts ? rnCar nous nous sommes engagés sur une location à partir de juillet rnLa signature devait se faire le 15 juillet rnNous ne pouvons pas continuer un crédit rnEt cumuler une location . Merci

Par **joss38**, le **06/06/2016** à **18:41**

bonsoir. comment l'agence immobilière a-t-elle pu vous dire que tout était OK? si le compromis est signé sous réserve de l'obtention du crédit (et si réellement c'est le motif de la non-vente), il n'y a pas de dommages et intérêts. recherchez vite un autre acheteur en changeant peut-être d'agence